

	<h1>REGLEMENT PARTICULIER</h1>	DATE DU TOURNOI
		19/12/2021

Le présent règlement sera affiché dans le gymnase.

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la B.W.F. et de la FFBad. Il se déroulera au gymnase de Civaux (86320). Le numéro est en cours.
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement.
3. Les juges arbitres désignés par le comité d'organisation sont Bruno Mallecot et Christophe Caquineau.
4. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique (article 3.9 du RGC). Ces documents seront affichés dans la salle.
5. Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes : de poussins à vétérans. Les tableaux vont de NC à R4 et se dérouleront en simple.
6. Les tableaux proposés seront par série liée au classement CPPH (de R4 à NC). Les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, en poules avec 2 sortants par poule, en tenant compte du CPPH. Il sera tenu compte également des catégories d'âge pour éviter une disparité trop importante (pas plus de 2 catégories d'âge d'écart).
7. Le tournoi est limité à 100 participants et le tournoi sera limité à 220 matches.
8. Le montant des droits d'engagements est de 15€ pour les adultes et 13 € pour les jeunes
9. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée du paiement. Le règlement des inscriptions devra être joint aux feuilles d'engagement par chèque à l'ordre de *UNION SPORTIVE CHAUVINOISE BADMINTON*. L'adresse de réception est : « GARNIER David – 43 rue de Montmorillon 86300 CHAUVIGNY »
10. La date limite de réception des inscriptions est le 3 Décembre 2021 (date de la poste faisant foi) et la confection des tableaux se fera le 11 Décembre 2021.
11. Tout joueur devra être licencié lors de son inscription.
12. Le logiciel Badplus est utilisé pour la gestion du tournoi. Le tirage au sort se fait par l'intermédiaire de Badplus.
13. Les horaires des matchs sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés, sans toutefois impacter les heures des convocations.
14. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure présumée de son match. Seuls les joueurs convoqués à la première heure pourront se présenter une

	<h2>REGLEMENT PARTICULIER</h2>	<p>DATE DU TOURNOI</p> <p style="background-color: yellow;">19/12/2021</p>
---	--------------------------------	--

demi-heure avant. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée.

15. Tout joueur non présent sur le terrain désigné, 10 minutes après l'appel de son nom, pourra être déclaré forfait par les Juges-Arbitres.
16. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s) arbitre(s), les arbitres et 1 conseiller par joueur. Pour les jeunes un parent est autorisé.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout le matériel nécessaire à son match.
18. Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à l'appel de leur match échauffement et test des volants compris.
19. Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologué par la FFBAD. En cas de contestation le volant officiel du tournoi sont :
 - Le Babolat Gr4 pour les joueurs classés
 - Le Mavis 600 pour les joueurs non classés
20. Pour les catégories jeunes , les volants resteront à la charge des joueurs à part égale. Des joueurs non compétiteurs et/ou P12 peuvent s'entendre pour jouer avec des volants plastiques. En cas de désaccord, le match se jouera en volants plume, à la charge du joueur choisissant ceux-ci.
21. Tout volant touchant une structure fixe sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant une structure mobile sera compté let une fois au service et faute en jeu.
22. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord du juge arbitre. A son retour, il devra se refaire pointer à la table de marque.
23. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.
24. Seul le représentant du club du ou des joueurs est en mesure de déposer une réclamation à la table de marque.
25. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 min.
26. Les matchs se dérouleront par auto arbitrage jusqu'aux finales incluses.

	REGLEMENT PARTICULIER	DATE DU TOURNOI
		19/12/2021

27. Une tenue de badminton conforme au règlement fédéral en vigueur est exigée pendant toute la durée de la compétition. En particulier, les surnoms, les prénoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBad (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs. En cas de tenue non réglementaire, le juge arbitre pourra décider de la sanction à donner au joueur en question.
28. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera, au plus tard dans les 5 jours, les pièces justificatives au secrétariat de la ligue Nouvelle-Aquitaine de badminton. Les droits d'engagements resteront acquis au comité d'organisation (sauf cas exceptionnel). Le partenaire d'un joueur forfait se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation (sinon le caractère volontaire de son forfait pourra être retenu par le JA).
29. Il est interdit de fumer/vapoter dans tout le complexe et de manger dans la partie gymnase du complexe.
30. Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.
31. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets.
32. Tout joueur peut être photographié à l'occasion du tournoi. Ces photographies sont potentiellement diffusables sur des sites Internet ou des publications. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.
33. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Cette autorisation devra être remise à la table de marque lors du pointage.
34. Tout joueur et tout visiteur pénétrant à l'intérieur du gymnase devra se conformer aux mesures sanitaires prises pour lutter contre la COVID-19, sous peine d'exclusion de l'enceinte. Toutes les indications ont été communiquées dans le dossier d'inscription, et sont affichées dès l'entrée du gymnase. (Voir protocole joint).

Le comité organisateur.